

# COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h 30 à 20 h  
Tél. Direct : 04.94.08.60.49

## Réunion Restreinte du Lundi 21 octobre 2019 P.V. N° 11

**Président** : M. Patrice BOUREAU.

**Secrétaire** : M. Jean REDAUD.

**Représentant des arbitres, élu au CD** : M. Patrick FAUTRAD.

**Présents** : MM. Michel ALEXANDRE – Bilel BARHOUMI – Hakim BOUAKSA – Romain BOUGET – Michel EBRARD – Noël LANDON – Serge PAPA.

### INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

### RAPPEL AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

### RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LES DESIGNATIONS :

Il est demandé à tous de respecter un délai de 21 JOURS FRANCS MINIMUM pour toutes les indisponibilités connues à l'avance. Une tolérance jusqu'à J - 17 jours est acceptée. Par exemple une indisponibilité pour le samedi 12 octobre 2019 doit être inscrite **par l'arbitre lui-même, sur son Espace FFF, avant le vendredi 20 septembre 2019 à 16 h** (soit 3 vendredis avant).

Toute indisponibilité inscrite en deçà de J-17 doit obligatoirement être doublée par l'envoi d'un justificatif adressé au secrétariat du District du Var par l'intermédiaire de la messagerie officielle de l'arbitre.

**Les arbitres sont désormais tenus de renseigner leurs indisponibilités à l'année sur leur espace My FFF.**

**En l'absence d'information, ils sont considérés comme désignables.**

Par exemple :

- indisponible le SAMEDI du 25/08/2019 au 30/06/2020.

- ou indisponible le lundi du 25/08/2019 au 30/06/2019, le mardi du 25/08/2019 au 30/06/2019, le mercredi du 25/08/2019 au 30/06/2019, le jeudi du 25/08/2019 au 30/06/2019, le vendredi du 25/08/2019 au 30/06/2019.

- inscrire le bon motif (professionnel ou scolaire, convenance personnelle... etc.)

En résumé, il faut comprendre que du 25/08/19 au 30/06/19 chaque arbitre est considéré comme libre pour l'arbitrage à tout instant, SAUF pour les dates ou les jours de la semaine qu'il indique lui-même sur son espace MyFFF.

Une surveillance particulièrement stricte est maintenant mise en place sur ce point, et les arbitres qui ne

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

## COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois** : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les **mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19.**
- **Secteur centre var** : Salle du tir à l'arc à BRIGNOLES, tous les **vendredis de 18h00 à 20h00 à compter du 13/09/19.**
- **Secteur ouest varois** : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les **mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19.**

## CORRESPONDANCE (reçue depuis la dernière réunion)

### DES ARBITRES :

- **M. Nicolas MONNIOTTE** : au sujet de ses désignations.
- **M. Frédéric AMOROSO** : se déclarant disponible pour officier le samedi 19/10/19.
- **M. Hugo FREDERIC** : attestation professionnelle justifiant de ses indisponibilités tous les samedis matins initialement jusqu'au 16/11/19.
- **Melles Bruna NATALE – Anaïs MASLIES – M. Allahan AHONOUCOUN** : adressant leurs remerciements pour le stage des jeunes arbitres à BOULOURIS du 18 au 20/10/19.
- **M. Anouar BOUTAHRI** : justificatif de son absence lors d'une rencontre du 12/10/19 et remerciements pour les petits mots gentils exprimés par la CDA pour la naissance de son fils.
- **M. Maher TARCHOUN** : s'excusant pour son absence lors d'une rencontre U14 du 20/10/19 et adressant un certificat médical justificatif.
- **M. André AYELA** : \* informant la commission d'une blessure contractée lors d'une rencontre senior D3 du 20/10/19 et de son remplacement par l'ASS1 pour officier à sa place.  
\* adressant un certificat médical justifiant d'une indisponibilité jusqu'au 10/11/19.  
La commission souhaite à cet arbitre un prompt et complet rétablissement.
- **M. Mourad EL JATTARI** : demandant à ne plus être désigné avec un arbitre durant la saison en cours.
- **M. Alexandre AGNESE** : confirmant sa participation lors des tests physiques de rattrapage du 26/10/19.

### DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DE FRAIS DE DEPLACEMENT (FD)

#### Transmises au comptable de la CDA à réception :

- **MM. Michaël ETRILLARD – Jason ROUX** : FA rencontre futsal D2 du 16/10/19 à charge pour moitié chacun de l'AS ARCOISE et du CSK VAL DES ROUGIERES.
- **M. Alain SANCHEZ** : FD rencontre U17 D2 du 28/09/19 à charge du FC PAYS DE FAYENCE, absent.

### INDISPONIBILITES :

- M. André AYELA : jusqu'au 10/11/19.

### DES CLUBS :

#### 1) DEMANDES D'ARBITRES (Transmises dès réception aux responsables des désignations) :

##### A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2018/2019 :

- **SC DRAGUIGNAN** : trois arbitres pour toutes leurs rencontres de U14 – U15 – U16 et U18 D1.
- **US ST MANDRIER** : trois arbitres pour toutes leurs rencontres de Critérium et U16 D1.
- **RC LA BAIE** : trois arbitres pour toutes leurs rencontres des U17 D2.
- **AC FLAYOSC** : trois arbitres pour toutes leurs rencontres des U15 D2.

##### B) DEMANDES PONCTUELLES :

- **FC ROCBARON** : trois arbitres pour leur rencontre seniors D4 du 10/11/19.
- **RC LA BAIE** : trois arbitres pour leur rencontre de coupe du Var des U17 du 19/10/19.
- **US DU VAL D'ISOLE** : un arbitre pour leur rencontre U15 à 8 du 20/10/19.
- **UA LA VALETTE** : trois arbitres pour leur rencontre de coupe du Var U16 du 19/10/19.
- **JS LE MOURILLON** : trois arbitres pour leur rencontre U17 D2 du 10/11/19.
- **US LUCOISE** : un arbitre pour leur rencontre U15 D2 du 27/10/19.

## 2) INFORMATIONS OU DEMANDES DIVERSES :

- **AC FLAYOSC** : demandant l'autorisation d'utiliser les services de **MM. Sébastien MATTERA** et **Frédéric AMOROSO** pour officier lors de leur tournoi du 19/10/19. Accord de la commission sous réserve de l'homologation du tournoi par la commission compétente du District et sous réserve des désignations officielles.
- **ET. S. CONTOISE** : au sujet des frais d'arbitrage.

### DIVERS :

- **M. Abdelillah BOUTAHRI** : demandant une attestation d'arbitrage au sein du District du Var.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Compte rendu du stage des jeunes arbitres :

- Effectué à **BOULOURIS** du 18 au 20/10/19, 31 arbitres et 6 encadrants y ont participé.
- Très bon stage réalisé dans une bonne ambiance et une relative sagesse.
- Très grosse satisfaction pour les intervenants en raison de l'implication des tous les jeunes arbitres.

- Stage de formation initiale d'arbitre stagiaire :

- Prévu du 21 au 24/10/19 sur les installations du stade de **SIX FOURS**, il vient de débuter avec 26 candidats qui semblent tous intéressés et surtout motivés.
- Ce lundi, la partie terrain a dû être malheureusement annulée en raison des intempéries.
- L'examen théorique lié au stage est prévu le mercredi 30/10/19 au siège du District.

- Rattrapage des tests physiques :

- Prévus pour 35 retardataires ou échecs, il se déroulera le samedi 26/10/19 à sur les installations du stade de **PIERREFEU**.
- Tous les arbitres concernés ont été convoqués par leur messagerie de Ligue.

- Sanctions :

- La commission étudie les dossiers présentés par M. L'instructeur en vue d'être soumis éventuellement à sanctions.
- Trois d'entre eux se voient adressés un avertissement.
- Cinq se voient sanctionnés d'un point de retrait associé à une amende de 30 euros.
- Un arbitre écope d'un retrait de 2 points associé à une amende de 60 euros.

---

*Prochaine réunion restreinte  
Lundi 28 octobre 2019 à 18h30*

**Le Président** : Patrice BOUREAU  
**Le Secrétaire** : Jean REDAUD